



Projet D'ÉTABLISSEMENT 2024 - 2029

Maison d'Enfants à Caractère Social
Les Cèdres Bleus
9 bis, chemin du Moulin de Sang
44210 PORNIC

SOMMAIRE

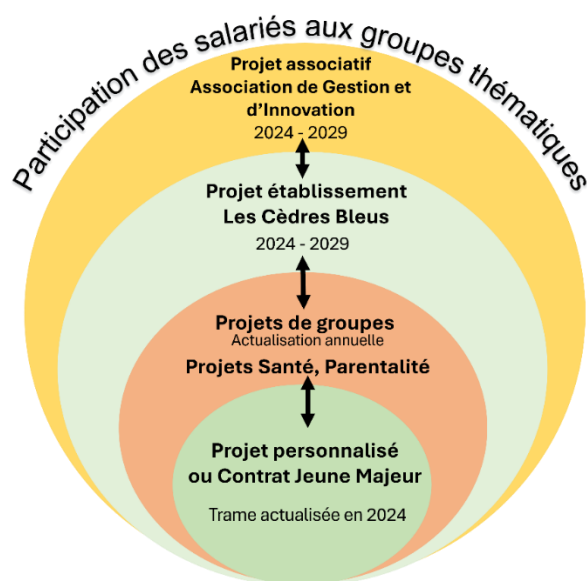
Préambule : les modalités d'élaboration du projet d'établissement	4
1. Quelques mots de l'histoire de la Maison d'Enfants et du projet de l'Association de Gestion et d'Innovation	5
Un peu d'histoire... ..	5
Un projet associatif réactualisé en 2024.....	7
2. Les Cèdres Bleus, une Maison d'Enfants créée depuis plus de 50 ans à Pornic	8
Qui sommes-nous ?.....	8
Les missions et le cadre légal d'intervention	8
Une posture professionnelle et des principes d'intervention, un socle commun	11
3. Les jeunes accueillis et la place des proches	11
Les besoins des jeunes, leurs profils et parcours.....	11
Leurs droits et ceux de leurs responsables légaux.....	15
Principes et outils loi 2002-2.....	15
L'expression et la participation des jeunes	16
La place des familles, des proches.....	17
4. De l'admission à la préparation de la fin de l'accompagnement	18
Les objectifs généraux de l'accompagnement.....	18
Le Projet Personnalisé, une démarche de co-construction, à partir d'une évaluation participative	18
Les grandes étapes de l'accompagnement.....	20
Des hébergements collectifs ou en diffus, une organisation pour répondre aux besoins des jeunes.....	21
Autres ressources complémentaires à l'accueil.....	25
5. Un accompagnement soutenu par un fonctionnement pluridisciplinaire	26
L'organigramme.....	26
Des équipes pluridisciplinaires.....	26
Des instances transversales	28
Une politique d'accueil, de formation et d'ouverture	29
La démarche de prévention et de lutte contre les situations à risque de maltraitance	30
6. Les Cèdres Bleus, une Maison d'Enfants ancrée sur son territoire, ouverte à et sur son environnement.....	31
Les axes culturel et sportif	31
Le travail partenarial	33
7. La démarche d'amélioration continue de la qualité	35
Le COPIL Qualité / Plan d'amélioration continue de la qualité	35
L'auto-évaluation, une dynamique engagée.....	35

Les axes de travail et perspectives	36
8. Paroles de jeunes et de responsables légaux	38
Glossaire.....	41

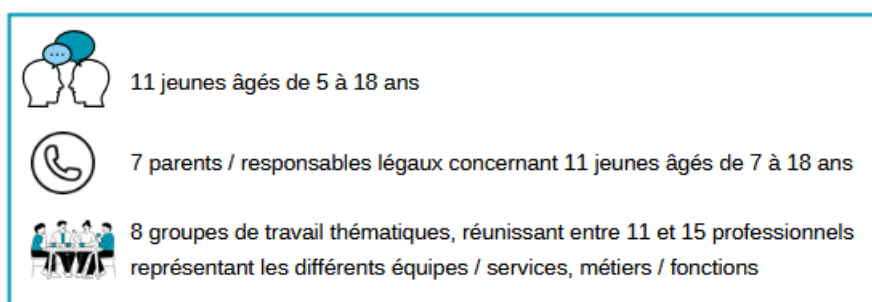
Préambule : les modalités d'élaboration du projet d'établissement

Le projet d'établissement, outil de la loi 2002-2, est un document de référence pour les 5 années à venir, dynamique et évolutif, à destination des jeunes accueillis, des familles / représentants légaux, des professionnels ainsi que des partenaires.

Le projet d'établissement s'articule avec les autres projets : associatif, de groupes / équipes et le projet personnalisé. L'ensemble de ces projets s'enrichit mutuellement.



La volonté de l'équipe de direction a été d'inscrire la démarche d'élaboration du projet d'établissement dans une dynamique participative associant, selon diverses modalités, toutes les parties prenantes :



Le recueil de l'expression des jeunes accueillis et des parents / responsables légaux volontaires a été réalisé par les professionnels des Cèdres Bleus à partir de trames d'entretien qui ont été des supports aux échanges¹.

Le travail s'est déroulé de novembre 2024 à janvier 2025.

Le présent projet a été validé par le Conseil d'Administration de l'AGI le 15 mars 2025.

¹ Quelques extraits des échanges ont été retranscrits en page 36 du projet d'établissement - partie 8

1. Quelques mots de l'histoire de la Maison d'Enfants et du projet de l'Association de Gestion et d'Innovation

Un peu d'histoire...



Création de l'œuvre fondatrice

*C'est une Religieuse, **Sr Marie-Jeanne Veillet-Lavallée**, qui en est à l'origine. De 1836 à 1889, elle consacre sa vie aux enfants démunis.*

1820 - 1889

1852 : Création d'une association et d'un institut pour jeunes filles à Châteaubriant avec, pour objectif : « *Prendre en compte, non seulement les besoins des enfants, mais aussi ceux des familles* ». Puis déménagement en 1861 dans le château de la Haye-Mahéas, à St Etienne de Montluc.

1886 : Installation de la Congrégation des Sœurs de l'Immaculée à Sainte-Marie-Sur-Mer, développement d'établissements de convalescence et d'hébergement pour personnes âgées, pour enfants et adolescents.

C'est là que se situe le berceau de la Maison d'Enfants *Les Cèdres Bleus*.



Structuration de l'accueil dédié aux enfants et jeunes filles

1925 : Construction du bâtiment principal, à Ste Marie s/mer, pour des familles de la région parisienne.

1957 : Création d'une Maison d'Enfants à St Viaud (« *Le Manoir* »), pour les plus jeunes et d'un établissement d'éducation à St Etienne de Montluc pour des jeunes filles avec dispense d'un enseignement scolaire général et technique.

1925 - 1978

1960 : Création de l'association familiale d'éducation populaire et de gestion de L'Immaculée Conception.

Reprise de la gestion des établissements précédents en intégrant les valeurs de respect, de dignité, de soutien à l'enfant et à sa famille.

1968 : Transfert de la Maison d'Enfants "*Le Manoir*" de Saint-Viaud à Sainte Marie sur Mer, devenant la Maison d'Enfants "*L'Immaculée*" pour 53 enfants et adolescentes de 5 à 14 ans. Le personnel est composé de Religieuses et de professionnels extérieurs.

1975 : Par arrêté préfectoral, l'accueil devient mixte.



Laïcité et professionnalisation

1979 : Départ des Religieuses qui restent propriétaires, laissant place à une direction laïque.

A partir de 1979, embauche de nouveaux professionnels qualifiés (*référentes familiales*), structuration de l'accompagnement (*référent nommé pour chaque enfant*) et de l'organisation (*procédure d'admission, réunions de régulation, outils*

de communication), adaptation des locaux aux besoins des tranches d'âge, ouverture de l'Etablissement sur son environnement (*mise en place de partenariats*), création d'outils en lien avec les lois du secteur.

1989 : Après consultation des personnels et des enfants, la Maison d'Enfants change de nom et devient « **Les Cèdres Bleus** ».

2002 : Création du premier comité de consultation des enfants qui deviendra le CVS en 2004.

2010 : Création d'un dispositif d'adolescents (*Rumazalid*) dans une maison individuelle, contribuant à la diversification des modalités d'accueil.

2020 : Reconstruction de la Maison d'Enfants, de Sainte Marie à Pornic.

2021 : L'Association de Gestion L'Immaculée devient l'Association de Gestion et d'Innovation (AGI)

2022 : Création d'un dispositif d'adolescentes (Idésia) dans une maison individuelle.

2023 : Ouverture de deux petits collectifs à proximité du site principal, se rapprochant d'un fonctionnement familial.

Après plusieurs modifications au fil des ans, dans un souci de fluidité des parcours, l'Etablissement est autorisé pour accueillir 64 jeunes, de 2 à 21 ans, selon diverses modalités d'accompagnement.

Un projet associatif réactualisé en 2024

Le projet de l'Association de Gestion et d'Innovation a été validé en assemblée générale du 24 septembre 2024.

« Le projet associatif constitue un cadre de référence pour ses membres et pour tous les acteurs de l'Association, qu'il s'agisse des enfants et jeunes accueillis, des familles, des bénévoles ou des salariés. Il sert également d'outil de communication avec les Pouvoirs publics et l'ensemble de nos partenaires ».

Il est « le fruit d'un travail commun entre les administrateurs et la direction de la MECS Les Cèdres Bleus, en concertation avec l'ensemble des salariés ainsi qu'avec les enfants et jeunes du Conseil de la Vie Sociale (CVS). »

Les valeurs associatives sont basées sur la notion du « prendre soin », qui constitue le fondement de son approche envers les enfants, les adolescents, les jeunes, les familles, les professionnels, ainsi que tous ceux qui participent à ce projet :

PRENDRE SOIN, C'EST...

ACCUEILLIR

En privilégiant la qualité de la rencontre et de l'Attention bienveillante portée à « l'Autre »

RESPECTER

En prenant en compte chaque personne dans sa singularité (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Convention Internationale des Droits de l'Enfant...)



SÉCURISER

En veillant au bien-être psychique et physique des enfants et des jeunes que nous accueillons, ainsi qu'en préservant les liens familiaux, lorsque c'est possible, et en soutenant les professionnels et bénévoles dans leurs missions

COOPÉRER

En impliquant tous les acteurs concernés dans la réflexion, la mise en œuvre, et l'évaluation de nos projets, tout en favorisant une cohésion collective.

2. Les Cèdres Bleus, une Maison d'Enfants créée depuis plus de 50 ans à Pornic

Qui sommes-nous ?

Organisme gestionnaire	Association de Gestion et d'Innovation – AGI
Type d'établissement	Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)
Coordonnées	Maison d'Enfants Les Cèdres Bleus 9 bis, chemin du Moulin de sang 44 210 PORNIC 02 40 82 06 03 secretariat@lescedresbleus.org http://www.lescedresbleus.fr
Autorisation	Dernière modification : 31 août 2023 Capacité d'accueil : 64 places Tranche d'âge : 2 à 21 ans
Autorité de tarification et de contrôle	Conseil Départemental de Loire-Atlantique
Financement	Conseil Départemental de Loire-Atlantique
Périmètre d'intervention	Département de Loire-Atlantique
Organisation	Hébergement organisé en collectifs et en diffus
Nombre ETP² autorisés	83,26 ETP (Équivalent Temps Plein)

Les missions et le cadre légal d'intervention

Nos missions relèvent du secteur de la **protection de l'enfance**, dont la définition a été modifiée comme suit³ :

« La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. Elle comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ainsi que les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection. »

² Au 31/12/2024

³ Article 1 de la loi du 14 mars 2016, relative à la protection de l'enfant / Article L. 112-3 du CASF

La protection de l'enfance s'inscrit dans un triple cadre :

- Le cadre international, notamment en référence à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).
- Le cadre national en lien avec le ministère des Solidarités, traduit dans le code de l'action sociale et des familles (CASF), le code civil et le code de la justice pénale des mineurs.
- Le cadre départemental en lien avec le schéma Enfance Familles élaboré par le Conseil Départemental (CD) de la Loire-Atlantique, dont le Président est le chef de file de la protection de l'enfance.

La Maison d'Enfants Les Cèdres Bleus accueille 64 mineurs et jeunes majeurs en situation de danger ou de risque de danger, confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) :

- soit dans le cadre d'un **placement judiciaire** en référence à

Article 375 du code civil

« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public. »

- soit dans le cadre d'un **accueil provisoire**, mesure administrative, en référence à

Article L 223-2 du CASF

« Sauf si un enfant est confié au service par décision judiciaire ou s'il s'agit de prestations en espèces, aucune décision sur le principe ou les modalités de l'admission dans le service de l'aide sociale à l'enfance ne peut être prise sans l'accord écrit des représentants légaux ou du représentant légal du mineur ou du bénéficiaire lui-même s'il est mineur émancipé. »

Article R 221-2 du CASF

« Dans chaque département, le président du conseil départemental est chargé d'exercer une action sociale préventive auprès des familles dont les conditions d'existence risquent de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de leurs enfants »

Il s'agit d'un contrat établi entre les responsables légaux et le Conseil Départemental permettant l'accueil de leur enfant.

- soit dans le cadre d'un **contrat jeune majeur (CJM)**, en référence à

Article L 222-5 du CASF

« Sont pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance sur décision du président du conseil départemental : [...]

Les majeurs âgés de moins de vingt et un ans et les mineurs émancipés qui ne bénéficient pas de ressources ou d'un soutien familial suffisants, lorsqu'ils ont été confiés à l'aide sociale à l'enfance avant leur majorité, y compris lorsqu'ils ne bénéficient plus d'aucune prise en charge par l'aide sociale à l'enfance au moment de la décision mentionnée au premier alinéa du présent article et à l'exclusion de ceux faisant l'objet d'une décision portant obligation de quitter le territoire français en application de l'article L. 611-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. »

Il est à noter que « toute personne participant aux missions du service de l'aide sociale à l'enfance est tenue au secret professionnel sous les peines et dans les conditions prévues par les articles 226-13 et 226-14 du code pénal ».⁴

⁴ En référence à l'article L221-6 du CASF



Secteur de la protection de l'enfance



Une posture professionnelle et des principes d'intervention, un socle commun

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes et des familles, la posture professionnelle fondée sur **l'écoute, la bienveillance, le non-jugement et l'humilité** est un pilier essentiel pour instaurer une relation de confiance et de respect.

Aussi, les professionnels inscrivent leurs actions en référence aux valeurs associatives, au cadre réglementaire et aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS). Les principes d'intervention qui en découlent, soutenues et garanties par l'équipe de direction, sont les suivants :



3. Les jeunes accueillis et la place des proches

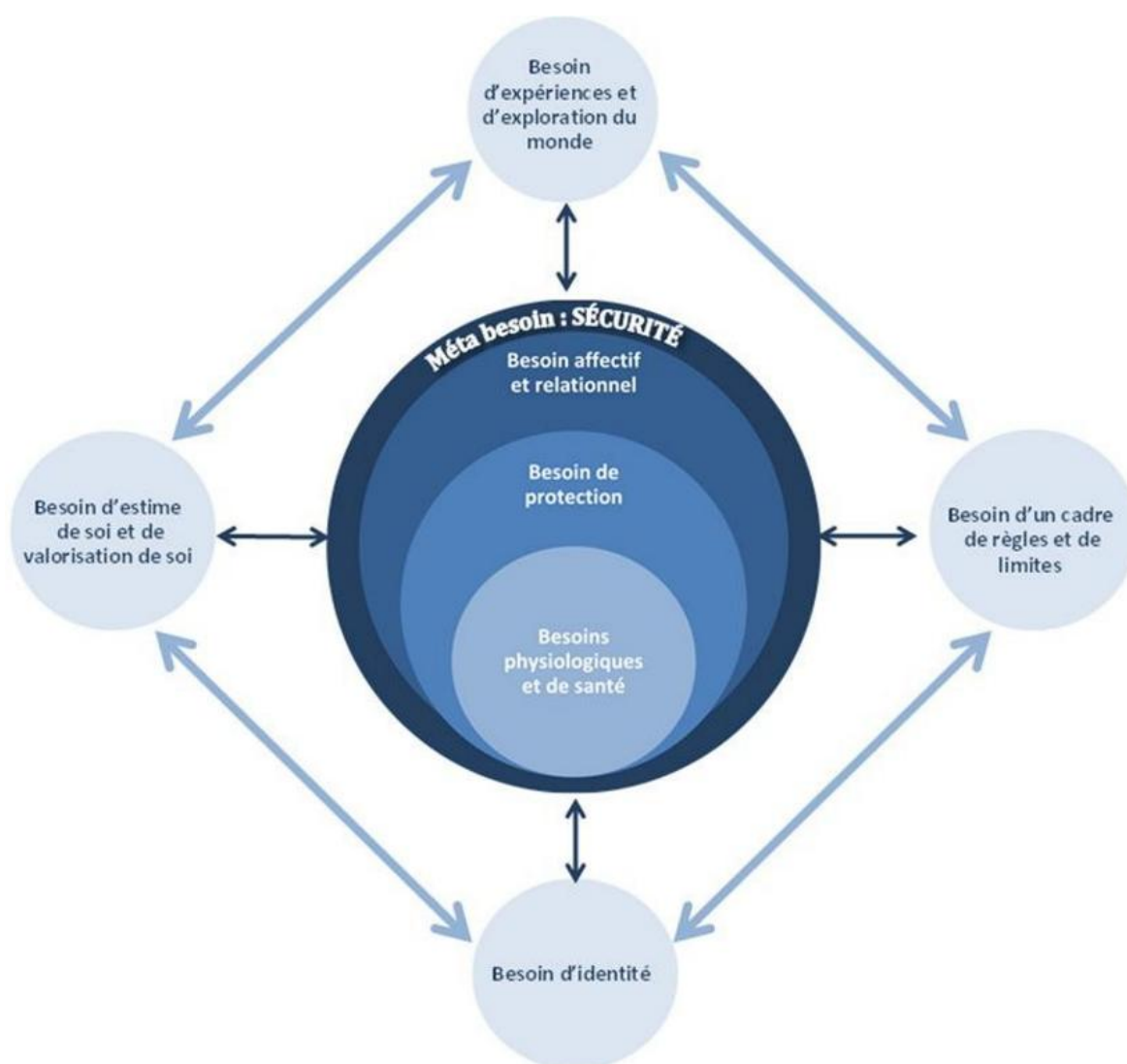
Les besoins des jeunes, leurs profils et parcours

Les enfants, les jeunes accueillis aux Cèdres Bleus « ont pour beaucoup d'entre eux été confrontés à des situations adverses dans leur parcours de vie, ainsi qu'à des conditions de grande vulnérabilité préjudiciables à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, qui par là

même, ont engendré une compromission de leur développement ayant pu affecter tant la sphère somatique que psychique, affective, relationnelle, et/ou cognitive, et sociale. »⁵

En référence à la **démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance**, la satisfaction des besoins communs et universels reconnus fondamentaux permet la construction du sujet dans la plénitude de ses potentialités, du respect de ses droits et de ses devoirs et au service de son développement et de son accès à l'autonomie et à la socialisation.

Cette démarche de consensus repose sur des réflexions et des apports d'un comité d'experts (médecin, pédopsychiatre, sociologue, magistrat, pédiatre, professeurs d'université...). Elle a identifié sept besoins fondamentaux, dits « universels » représentés sur la cartographie ci-dessous.



Source : Démarche de consensus des besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, 28 février 2017

⁵ « Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance », Dr Martin-Blachais avec l'appui de la DGCS et de N. Séverac, 28 février 2017, p78

La satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant participe à son bon développement physique, affectif, intellectuel et social, à la préservation de sa santé et de sa sécurité. Ces besoins fondamentaux sont dits « universels », dans le sens où ils sont partagés par tous les enfants, quelle que soit leur situation.

En protection de l'enfance, au regard des vécus des jeunes, la démarche de consensus a identifié d'autres besoins :

- Les besoins **spécifiques**, par non-réponse ou peu de réponses aux besoins fondamentaux ou réponses inadéquates à ceux-ci.
- Le cas échéant, des **besoins particuliers liés à la compensation du handicap** : problématique médicale, un trouble du neurodéveloppement (TND), exposition à des maltraitements avec un impact sur le développement.

Parmi les jeunes accueillis à la Maison d'Enfants, environ 30% d'entre eux sont en situation de handicap et ont une notification MDPH ou une évaluation en cours. Cela signifie le besoin d'accompagnements spécialisés et/ou d'aide humaine à mettre en œuvre (médico-social, pédopsychiatrie – psychiatrie)

- S'ajoutent des **besoins liés aux modalités et conditions de leur prise en charge**, leurs effets iatrogènes⁶.

Ainsi, au regard de leurs parcours de vie, les enfants accueillis ont des besoins multiples pouvant se traduire par des troubles du comportement, des troubles de stress post-traumatique, des problèmes ou troubles somatiques et/ou psychologiques, des conduites addictives...

Pour autant, ce sont des jeunes avec de nombreuses ressources, des potentialités, sur lesquelles les professionnels les accompagnant au quotidien s'appuient ou les font émerger.

Focus sur les besoins en santé des jeunes accueillis

La santé ne se limite pas à l'absence de pathologie ou au fonctionnement organique, l'enfant a besoin, quel que soit son âge, que sa santé fasse l'objet d'une attention globale.

Les jeunes confiés à l'ASE nécessitent une « **prise en compte globale** » de leur situation, notamment en lien avec la prégnance des problématiques de santé.

Parmi les jeunes accueillis à la Maison d'Enfants, environ 30% d'entre eux ont au moins un suivi avec un professionnel de santé spécialisé et 1/3 d'entre eux ont un traitement médicamenteux spécifiques.

La loi du 7 février 2022, au regard des besoins importants en santé, instaure un renforcement de suivi des enfants protégés, avec la mise en place « *d'un bilan de santé et de prévention obligatoirement réalisé à l'entrée du mineur dans le dispositif de protection de l'enfance* ».



Après une phase d'expérimentation, notamment dans le département de Loire Atlantique avec le développement de **Santé Protégée**, l'arrêté du 19 juillet 2024 relatif à l'innovation « parcours de soins coordonné des

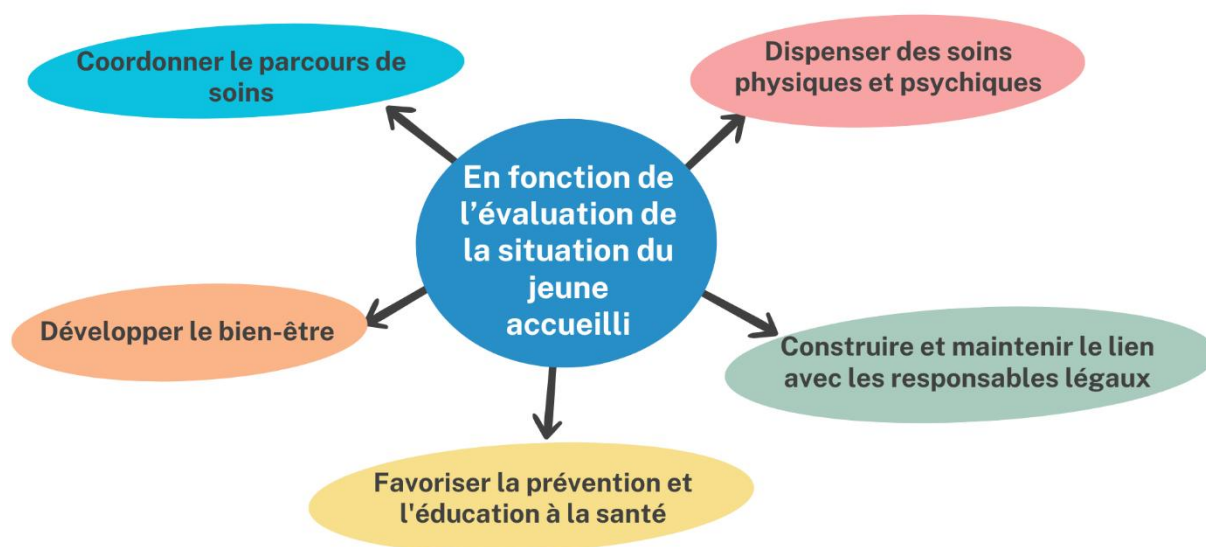
⁶ Le terme "iatrogène" qualifie les besoins induits par la prise en charge elle-même, ses aléas, ses modalités et conditions de mise en œuvre, voire de sa non-mise en œuvre (incertitude du parcours, souffrance de la séparation, exposition à des violences institutionnelles...)

enfants et adolescents protégés » vient généraliser ce dispositif à l'ensemble du territoire national.

La santé est un axe fort porté par l'association et l'établissement au regard des besoins des jeunes, avec la perspective de rendre le jeune acteur de sa santé.

Avec l'évolution des besoins en santé des enfants accueillis, la saturation des structures disponibles sur le territoire, le développement récent de l'activité (augmentation du nombre d'enfants accueillis), l'association a créé un deuxième poste de psychologue, un poste d'aide médico-psychologique et un deuxième poste d'Infirmière Diplômée d'État spécialisée en santé mentale.

En référence au projet santé au sein des Cèdres Bleus et en fonction des besoins en santé repérés pour l'enfant, il s'agira de :

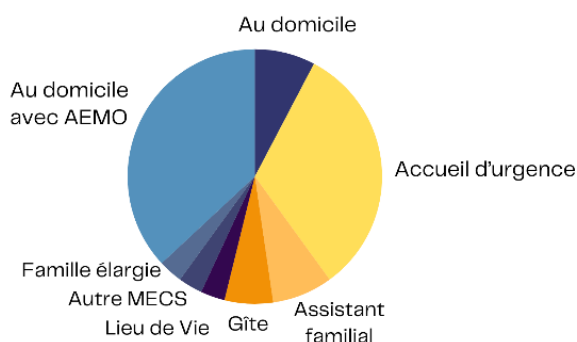


Leurs profils et les dynamiques de parcours

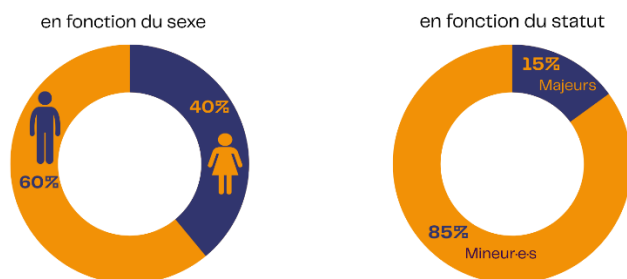
La Maison d'Enfants Les Cèdres Bleus accueille 64 enfants, jeunes âgés entre 2 et 21 ans.

Quelques données sur les enfants accueillis, au 31/12/2024,

Situation avant l'accueil aux Cèdres Bleus



Répartition des effectifs



La répartition des effectifs est relativement similaire depuis quelques années.

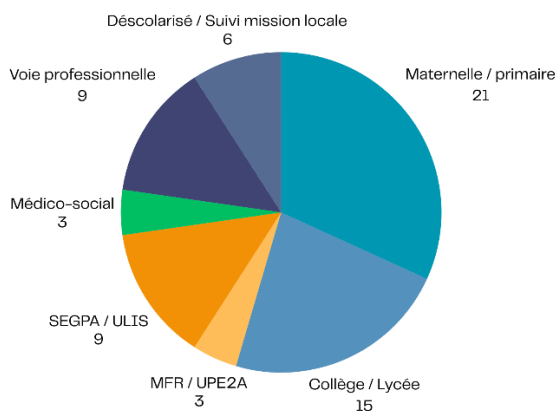
Accueil de 16 fratries



Âge médian

12 ans

Parcours scolaires / formation / insertion



Il existe une diversité des parcours scolaires, de formation ou d'insertion professionnelle.

Leurs droits et ceux de leurs responsables légaux

Principes et outils loi 2002-2

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a eu un fort impact dans nos secteurs car elle réaffirme la place prépondérante des usagers, entend promouvoir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté. Pour ce faire, plusieurs outils ont été rendus obligatoires.

Ainsi, dans le cadre de l'accueil d'un nouveau jeune, une pochette est remise au jeune, aux responsables légaux contenant :

Le livret d'accueil

Ce document présente l'association, l'établissement et les grandes étapes de l'accompagnement.



Le règlement de fonctionnement

Il définit les droits et devoirs des jeunes et les engagements de l'établissement. Il s'agit d'un document de référence pour garantir les règles de vie collective et les droits individuels. Il comporte en annexe :

- la charte des droits et libertés
- la convention internationale des droits de l'enfant
- la charte du bien vivre ensemble
- la liste des personnes qualifiées.

La charte des droits et libertés

La charte des droits et libertés a pour vocation d'affirmer les grands principes éthiques guidant l'intervention des professionnels et garantissant les droits des personnes accueillies : non-discrimination, choix et consentement éclairé, droit à l'information, au respect de la personne et des liens familiaux, à la protection, à l'autonomie et à un accompagnement adapté.

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA
PERSONNE ACCUEILLIE*

CE - LOI 2002-2 RENOUANT L'ACTION SOCIALE
ET MÉDICO-SOCIALE

Le contrat de séjour ou le DIPC

Formalisé avec le jeune et/ ou son représentant légal lors de la phase d'admission, il doit être réalisé dans le mois suivant l'admission. Il précise les droits, les devoirs et les obligations des jeunes, des représentants légaux et de l'établissement. Il définit les grands objectifs et la nature de l'accompagnement.

Des premiers objectifs de travail sont définis avec les familles, objectifs qui seront affinés dans les 4 à 5 mois suivants dans le cadre du Projet Personnalisé (PP).



DOCUMENT INDIVIDUEL
DE PRISE EN CHARGE

L'expression et la participation des jeunes

Conformément à la réglementation (loi 2002, décret 2007-975, lois 2007, 2016 et 2022 relatives à la protection de l'enfant...) ainsi qu'aux valeurs qui guident nos actions, nous attachons une place toute particulière à la notion de sujet acteur, d'autant plus importante dans la protection de l'enfance où le jeune et / ou les parents sont dans des situations de vulnérabilité.

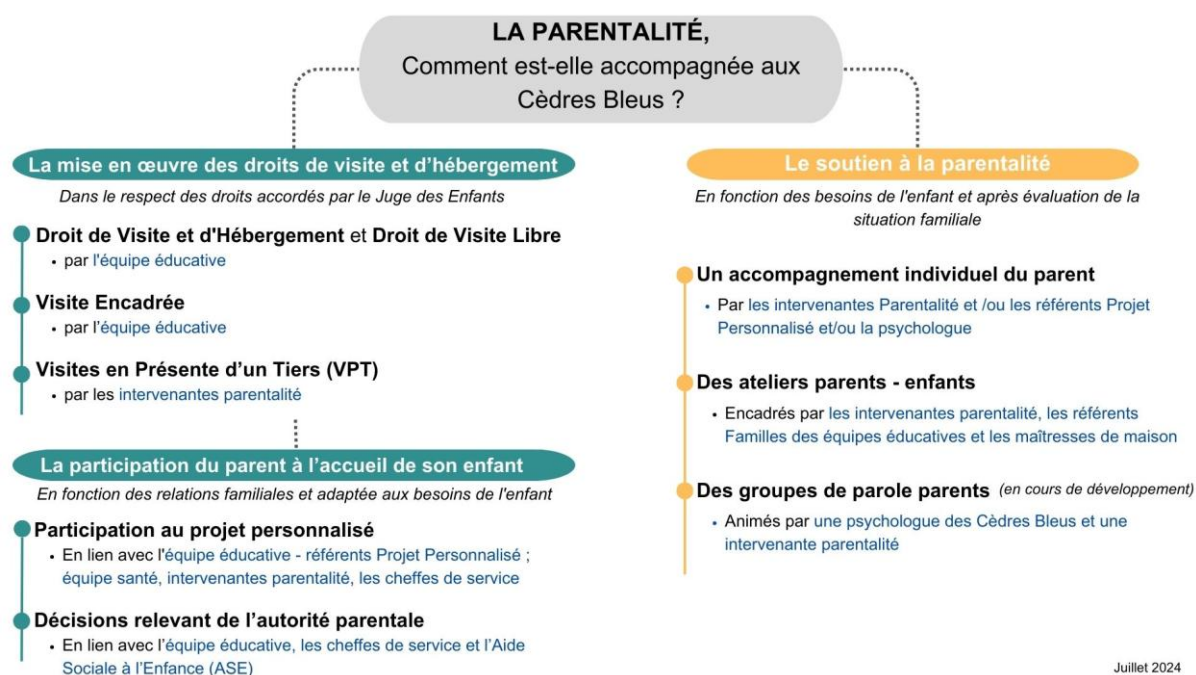
Dans le quotidien, il s'agit d'associer enfants et parents à toute décision les concernant, notamment, à l'élaboration du document individuel de prise en charge et du projet personnalisé, en prenant en compte leurs possibilités et notre mission de protection mais aussi dans tout le fonctionnement et l'organisation de l'établissement.

Cette ambition est aussi concrétisée par l'existence d'instances institutionnelles auxquelles les jeunes sont associés :

- **Réunions de groupe** : elles ont lieu régulièrement au sein de chaque groupe pour échanger sur les projets de groupe, règles de vie, dynamique de groupe. L'organisation de ces réunions est adaptée au sein de chaque groupe.
- **Le Conseil de la Vie Sociale** : une fois par trimestre et à chaque fois que nécessaire, coanimé par une jeune, élue présidente du CVS et la direction, il permet aux enfants accueillis, à travers leurs représentants, de participer activement à la vie de l'établissement. Il est composé également de représentants du personnel (réfèrent CVS) et du conseil d'administration. Précédemment, des représentants des parents ont pu y participer.

La place des familles, des proches

Tout au long de l'accueil de leur enfant, les parents sont soutenus dans leurs fonctions parentales, dans la mesure du possible et en fonction de la situation⁷.



⁷ En référence au projet « La Parentalité, comment est-elle accompagnée aux Cèdres Bleus ? », 2024

4. De l'admission à la préparation de la fin de l'accompagnement

Les objectifs généraux de l'accompagnement

En référence aux principes d'intervention, les équipes accompagnent les jeunes dans leur parcours en poursuivant les objectifs généraux suivants :

- Le protéger
- Lui garantir la sécurité et la santé morale, physique, psychique et affective
- Le prendre en compte dans sa singularité
- L'accompagner vers la connaissance et le respect des lois pour lui-même et les autres
- Sécuriser son parcours
- Prendre soin de lui au quotidien
- Lui permettre de s'ouvrir au monde (événements culturels, séjours, actualités / accès aux informations, loisirs)
- Lui proposer un accompagnement personnalisé (accompagner le projet personnalisé)
- L'accompagner à l'autonomie (rythme de vie, apprentissage hygiène...)
- Le soutenir dans sa socialisation, et son devenir de futur citoyen
- L'accompagner à l'insertion et soutenir son parcours scolaire ou de formation
- Préserver ses liens familiaux (dont ceux de sa fratrie) et amicaux quand cela est possible

Le Projet Personnalisé, une démarche de co-construction, à partir d'une évaluation participative

L'évaluation des situations

Au regard de leurs parcours singuliers, et en lien avec le Projet Pour l'Enfant (PPE) élaboré par le coordonnateur ASE, le recueil des attentes des jeunes, des responsables légaux et l'évaluation des situations des jeunes accueillis sont des préalables pour définir les réponses adaptées à apporter et à construire pour chacun d'entre eux.

La démarche du projet personnalisé correspond à la fois à

- une démarche d'accompagnement personnalisé portée par les professionnels
- et à un document à destination des jeunes et des responsables légaux.

Le référent Projet Personnalisé

Pour chaque situation, deux référents Projet Personnalisé (PP) sont désignés. Ils garantissent l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de la démarche du projet personnalisé. Le référent PP est un interlocuteur privilégié des familles, des partenaires mais pas l'unique.

Pour les jeunes majeurs accueillis, le contrat jeune majeur (CJM) est le document de référence dans le cadre de cette démarche.

La mise en œuvre collective du référentiel d'évaluation participative en protection de l'enfance

Initiée fin 2022 et en lien avec la formation collective « **Démarche participative d'évaluation des situations des enfants en protection de l'enfance** », la démarche du projet personnalisée a été réactualisée.

Référentiel d'évaluation participative en Protection de l'enfance

Guide de questionnement et de recueil

Guide de questionnement, version 2020



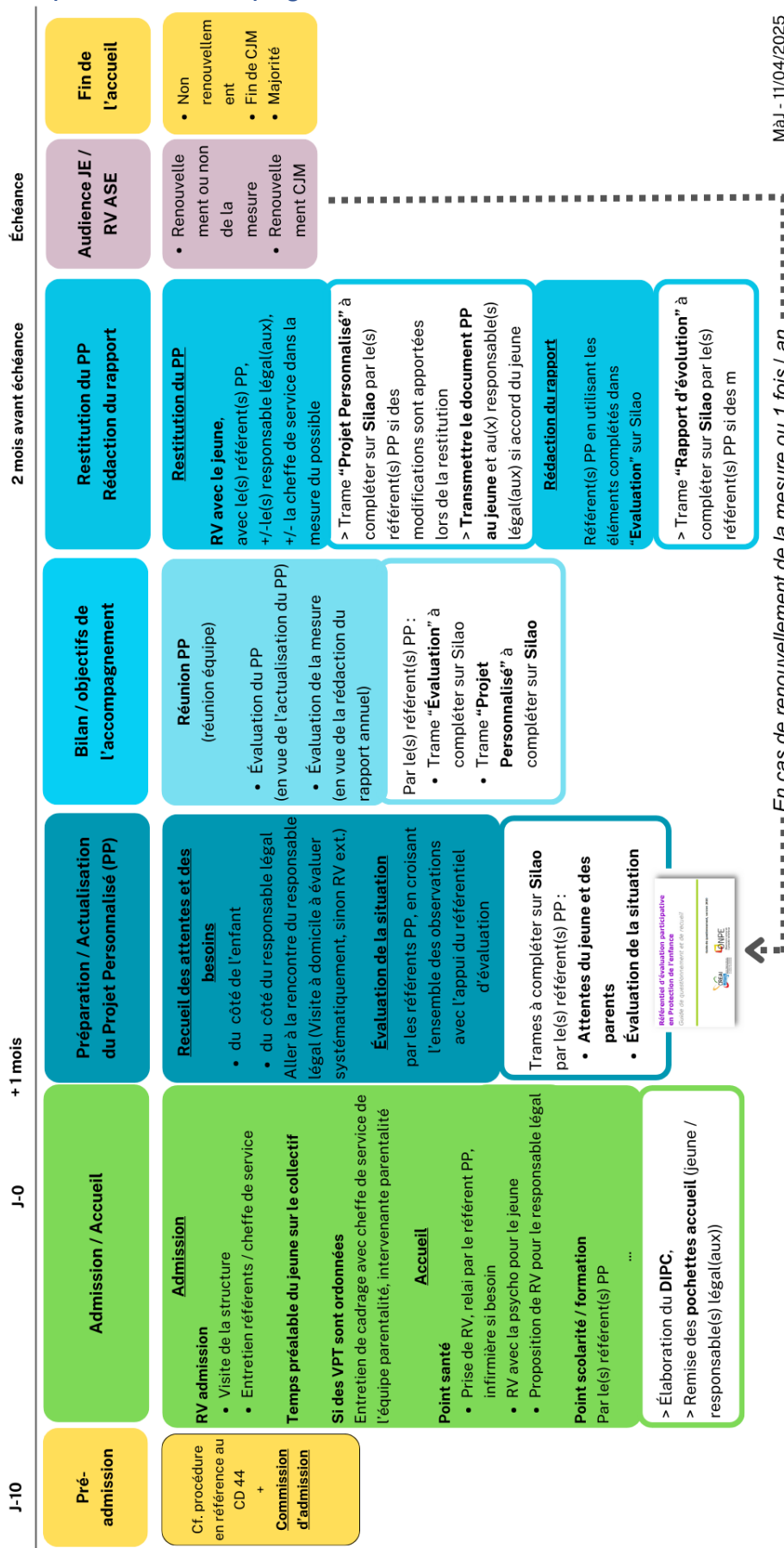
Dans toutes les grandes étapes de l'accompagnement, il s'agit de prendre en compte une triple perception : celle du jeune, des responsables légaux et des professionnels.

La nouvelle mouture du projet personnalisé a été mise en expérimentation jusque juin 2024 pour les nouvelles situations d'enfants accueillis aux Cèdres Bleus avant sa généralisation à la rentrée de septembre 2024.

Pour soutenir le déploiement du référentiel d'évaluation participative, l'établissement a fait le choix de former deux transmettrices à l'interne, identifiées comme professionnelles ressources sur cette démarche d'évaluation et proposant des sessions de transmissions du référentiel aux nouveaux salariés et apprentis.

Les grandes étapes de l'accompagnement

LES GRANDES ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT D'UN JEUNE



Maj - 11/04/2025

En cas de renouvellement de la mesure ou 1 fois / an

Des hébergements collectifs ou en diffus, une organisation pour répondre aux besoins des jeunes

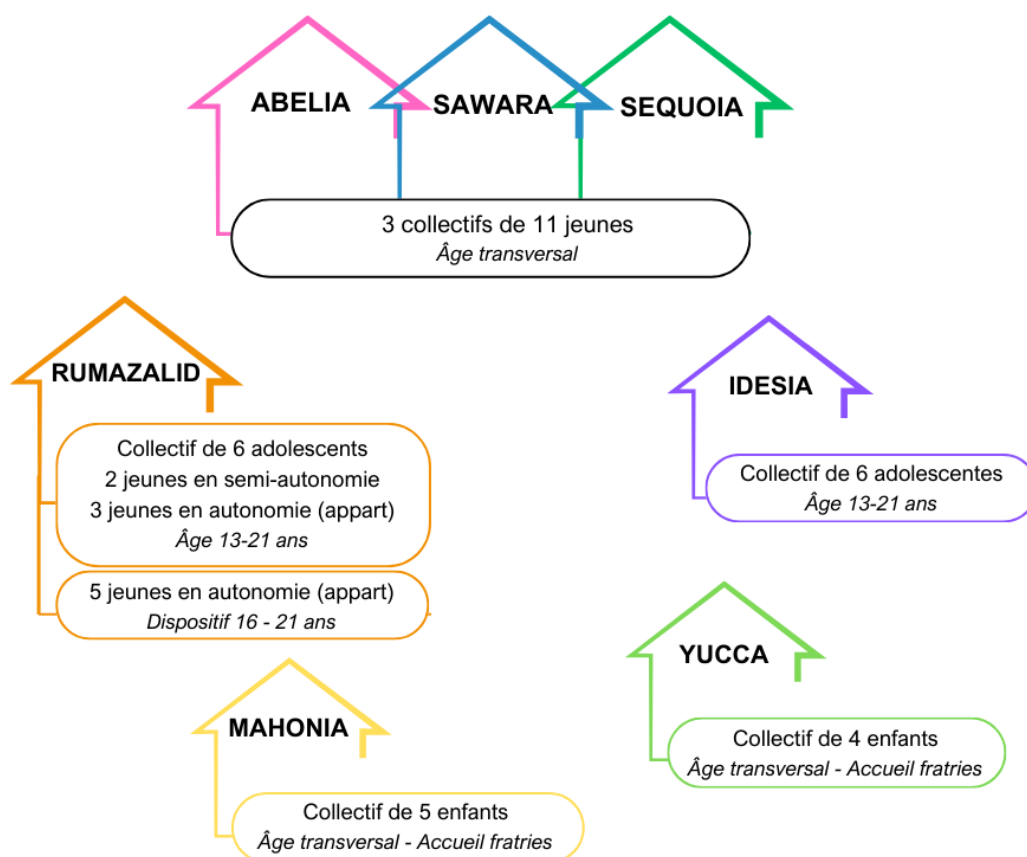
Une organisation des accueils en collectifs, semi-autonomie et autonomie

Au regard des besoins des jeunes, de la capacité d'accueil autorisée et de la tranche d'âge des enfants et des jeunes accueillis, plusieurs modalités d'accompagnement sont proposées : de l'accueil en collectif (de 4 à 11 places), en semi-autonomie, seul...

Concernant les collectifs, quelle que soit leur capacité d'accueil, l'intérêt de la vie en collectif est un support important participant à l'apprentissage du vivre ensemble (respect de l'autre, partage...).

En décembre 2023, pour répondre aux besoins du département, l'établissement a augmenté sa capacité d'accueil de 9 places réparties en 2 petits collectifs au sein de deux maisons individuelles. Les projets initiaux de ces 2 collectifs portés par l'établissement sont un fonctionnement de type familial avec des éducatrices familiales et une aide familiale. Les éducatrices assurant un rythme continu sur plusieurs jours et nuits consécutifs.

Ainsi, l'accueil des enfants est principalement organisé au sein de 7 maisonnées, toutes situées sur la commune de Pornic, dont la répartition est représentée ci-dessous :



Maison d'enfants - Les Cèdres Bleus - janvier 2024



Date création : 1968

L'organisation

Collectif de 11 enfants, situé sur le site principal,
Groupe d'âge transversal

La spécificité

Accueil pensé en deux sous-groupes par rapport au stade de développement des enfants et leur niveau d'autonomie.



Date création : 1968

L'organisation

Collectif de 11 enfants, situé sur le site principal.
Groupe d'âge transversal

La spécificité

Accueil sur 2 étages
Le groupe des jeunes accueillis au rez-de-chaussée constitue un sous-groupe "Tremplin" et celui du 1er étage un sous-groupe "Passerelle" permettant de travailler davantage l'autonomie



Date création : 1968

L'organisation

Collectif de 11 enfants, situé sur le site principal.
Groupe d'âge transversal

La spécificité

Accueil pouvant être pensé en deux sous-groupes



Date création : 2023

L'organisation

Collectif de 5 enfants, au sein d'une maison individuelle, accolée au site principal.
Groupe d'âge transversal

La spécificité

Petit collectif permettant la permanence éducative, s'approchant d'un fonctionnement de type familial. L'équipe est composée d'éducatrices familiales, assurant un rythme continu sur plusieurs jours consécutifs.
Accueil de fratries.



Date création : 2023

L'organisation

Collectif de 4 enfants, au sein d'une maison individuelle, accolée au site principal.
Groupe d'âge transversal

La spécificité

Petit collectif pensé initialement avec une permanence éducative, s'approchant d'un fonctionnement de type familial (comme Mahonia). En lien avec des difficultés de recrutement, l'accueil fonctionne pour le moment sur un rythme classique d'internat.
Accueil de fratries.



Date création : 2022

L'organisation

Collectif de 6 adolescentes au sein d'une maison individuelle.

La spécificité

Accompagnement vers l'autonomie

Tranche d'âge 13 – 21 ans



Date création : 2010

L'organisation

Collectif de 6 adolescents au sein d'une maison individuelle.

Accueil de 10 jeunes en appartements diffus principalement à Pornic

La spécificité

Accompagnement de jeunes résidant en appartements ou en résidences Habitat Jeunes pour préparer à l'autonomie

5 places en appartements pour accueillir des jeunes entre 16 et 21 ans

Tranche d'âge 13 – 21 ans

Autres ressources complémentaires à l'accueil

Les familles invitantes

Dans le cadre de l'accueil d'un jeune, la Maison d'Enfants Les Cèdres Bleus a développé depuis plusieurs années une autre modalité d'accueil : la famille invitante.

La famille invitante s'engage sur du long terme à accueillir un jeune sur des temps de week-ends et/ou vacances scolaires. Elle permet donc au jeune en fonction de sa situation de bénéficier d'un autre type d'accueil hors du collectif et d'investir une autre relation. Les familles invitantes représentent des personnes et lieux ressources pour les jeunes concernés.

Cet accueil s'inscrit complètement dans la démarche de projet personnalisé du jeune.

Aussi, pour toute famille souhaitant accueillir un jeune, à titre bénévole, une procédure de sélection est mise en œuvre : un entretien est réalisé par le directeur et/ou psychologue, puis une visite à domicile est assurée par une intervenante parentalité, avec la cheffe de service si besoin. L'accord des représentants légaux du jeune est bien entendu sollicité.

Lorsque la procédure est finalisée et l'accueil validé, une convention est établie entre la famille invitante et les Cèdres Bleus. Le coordinateur PPE est informé.

Les référents du projet personnalisé du jeune assurent le suivi en lien régulier avec la famille invitante. Des bilans des accueils sont effectués et le rapport de situation reprend des éléments du bilan.

Les séjours de vacances en familles (« gîtes d'enfants »)

Les séjours de vacances en familles permettent l'accueil de quelques jeunes le temps des vacances scolaires dans un environnement en lien souvent avec la nature. Ils sont autorisés par les services départementaux Jeunesse, Engagement et Sports (SDJES).

De la même manière que pour les familles invitantes, des échanges avec chaque lieu ont lieu avant l'accueil, pendant et après le séjour de l'enfant. A la suite de celui-ci, un bilan est réalisé par le gîte par les référents du projet personnalisé.

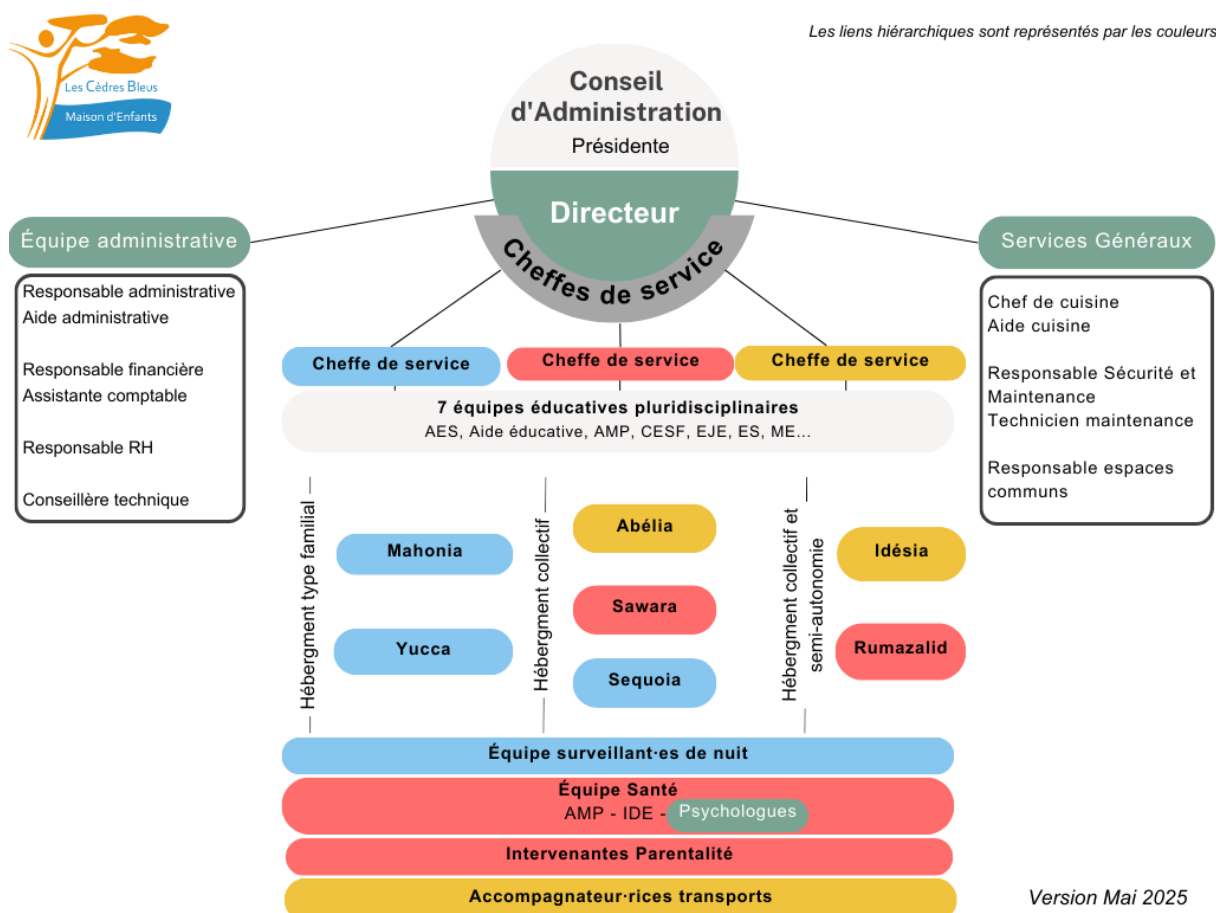
Manou Partage

Très récemment, l'établissement a adhéré à l'association Manou Partage. La mission première de cette structure est de mettre en lien des jeunes avec des grands-parents de cœur.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la recherche d'autres ressources complémentaires à l'accueil.

5. Un accompagnement soutenu par un fonctionnement pluridisciplinaire

L'organigramme



Des équipes pluridisciplinaires

L'équipe de direction

Le directeur est responsable, par délégation du Président, de l'organisation générale et du bon fonctionnement de l'établissement.

Les trois cheffes de services sont chargées de la mise en œuvre des admissions, de la coordination globale des projets personnalisés, de l'animation et de la coordination des équipes pluridisciplinaires.

Une diversité de métiers au sein des équipes éducatives :

Chaque équipe éducative est composée de divers métiers ou fonctions : éducateur spécialisé, moniteur éducateur, accompagnateur éducatif et social, maîtresse de maison, conseillère

économique sociale et familiale, éducatrice de jeunes enfants, aide éducative en fonction des besoins des jeunes accueillis au sein de la maisonnée.

Au sein de chaque équipe éducative, parmi les professionnels, sont nommés en début d'année scolaire un référent CVS, un référent Copil Qualité, un référent Budget, un référent Familles...Le référent désigné a la charge de représenter les membres de son équipe à l'échelle de l'établissement sur la thématique ciblée.

Pour assurer une continuité dans les accompagnements, une équipe de deux professionnels, « postes volants », intervient en remplacement ou en renfort auprès de l'ensemble des équipes éducatives. Cela constitue un repère pour les jeunes.

L'équipe santé

Avec l'évolution des besoins en santé des jeunes accueillis, notamment l'accueil de jeunes avec des profils relevant du médico-social, la saturation des structures disponibles sur le territoire, l'augmentation de la capacité d'accueil de la MECS, l'association a fait le choix de développer l'équipe santé.

Ainsi, depuis février 2023, l'équipe est constituée de 5 professionnelles : une aide médico-psychologique (0.5 ETP), une infirmière diplômée d'État en charge des parcours de soins des jeunes (1 ETP), une infirmière diplômée d'État chargée de la prise en charge des besoins en santé mentale (1 ETP), deux psychologues (1.6 ETP).

Le travail d'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire constitue une richesse et un atout grâce à la diversification des compétences et des métiers⁸.

Les intervenantes parentalité

Les situations familiales des jeunes accueillis sont très diverses.

Le travail avec le(s) parent(s) est un axe fort du projet d'établissement en référence au projet associatif. Ce travail s'inscrit pleinement dans le cadre législatif, dans le respect de la place du détenteur de l'autorité parentale, des droits de visite et d'hébergement qui lui sont attribués et du projet personnalisé de l'enfant⁹.

Depuis plus de 40 ans, il existe au sein des Cèdres Bleus le poste de référente familiale, aujourd'hui dénommé intervenante parentalité, dont la mission initiale, en complémentarité des équipes éducatives, est d'apporter un soutien aux fonctions parentales quand cela est possible.

Les intervenantes parentalité assurent la mise en œuvre des Visites en Présence d'un Tiers (VPT), proposent un soutien à la parentalité en lien avec les équipes éducatives, mettent en œuvre des actions collectives, individuelles avec les parents et leurs enfants.

L'équipe est située au sein de la maison de la parentalité, maison individuelle accolée au site principal.

Les surveillant·e·s de nuit

L'équipe assure la surveillance et la sécurité des jeunes et des biens la nuit.

Il s'agit de prendre soin et de sécuriser les jeunes qui peuvent manifester les nuits un besoin de sécurité.

⁸ Le projet Santé au sein de la MECS Les Cèdres Bleus – V 14.11.2024

⁹ La parentalité, comment est-elle accompagnée aux Cèdres Bleus ? – V 15.07.2024

L'équipe transport

Les jeunes accueillis aux Cèdres Bleus bénéficient de différents suivis en santé, de visites, d'activités. L'équipe éducative ne peut assurer seule l'ensemble des transports des jeunes.

Ainsi, les accompagnateurs transports effectuent les transports des jeunes de manière régulière ou occasionnelle.

Les services généraux

Le chef de cuisine et l'aide cuisine assurent la restauration au sein de l'établissement pour les groupes du site principal.

Pour assurer la sécurité, le bon fonctionnement de l'établissement, le responsable maintenance et le technicien assurent l'entretien et la maintenance. Les professionnels peuvent associer les jeunes aux différentes réparations en cas de dégradation dans une visée de responsabilisation.

La responsable Espaces communs est chargée du bon entretien des espaces collectifs communs de travail. Elle contribue à maintenir un environnement et des conditions de travail propices.

L'équipe administrative

La responsable administrative et l'aide administrative gèrent l'organisation et la coordination de l'ensemble du dispositif administratif de la structure.

La responsable financière et l'assistante comptable assurent la tenue de la comptabilité générale de l'établissement et du suivi financier, de l'élaboration des budgets.

La responsable des ressources humaines, en soutien au directeur, participe au développement et à la gestion administrative des Ressources Humaines. Elle apporte son expertise RH aux salariés.

La conseillère technique contribue à la politique qualité de l'établissement. Elle est chargée du développement et de l'amélioration continue de la qualité, de la veille juridique et des outils de communication interne et externe.

Des instances transversales

Quoi ?	Pour quoi ?	Qui ?	Quand ?
Réunion institutionnelle	Transmission d'informations (institutionnelles, contexte départemental...) Echanges avec les équipes et possibilités de travail en groupes thématiques	Ensemble des salariés	1 fois par trimestre

COPIL Qualité	Mise en œuvre et suivi de la démarche d'amélioration continue de la qualité	Un représentant de chaque équipe / service, un administrateur	1 fois par trimestre
Commission de constitution de groupe	Echanges et proposition de mouvements de jeunes entre les groupes	Un représentant de chaque équipe éducative, santé, parentalité et les cheffes de service	A minima 1 fois par an ou en fonction des situations
Analyse des pratiques professionnelles	Réflexions sur les pratiques individuelles et collectives Etude de situation	Ensemble des professionnels des équipes éducatives, santé, parentalité et des cheffes de service	6 à 7 séances par an
Réunion de fonctionnement	Réunion par équipe éducative Echanges sur l'organisation et le fonctionnement de l'équipe Points sur les situations de jeunes	Professionnels des équipes éducatives et les cheffes de service	Hebdomadaire
Temps clinique	Temps par équipe éducative animé par la psychologue référente autour de situations de jeunes accueillis	Professionnels des équipes éducatives	1 fois toutes les 2 semaines
Réunion PP (Projet Personnalisé)	Evaluation de la situation de jeune Elaboration, actualisation, évaluation du projet personnalisé	Equipe éducative, psychologue, cheffe de service	1 fois par an / jeune
Réunion de rentrée	Réunion par équipe	Equipes éducatives, santé, parentalité	2 jours chaque mois de septembre
CODIR	Transmissions informations, partage situations, validation des orientations de l'établissement...	Équipe de direction et fonctions support (RRH, RF, CT)	1 fois par semaine

Une politique d'accueil, de formation et d'ouverture

Formation et développement professionnel

Consciente de l'importance de la formation continue, la Maison d'Enfants les Cèdres Bleus alimente son plan de formation annuel pour permettre à l'ensemble des salariés de se former tant en interne qu'en externe. Cette volonté de développement professionnel s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Tous les membres des équipes éducatives ont été formés au référentiel d'évaluation participative des situations en protection de l'enfance (CREAI-ESOPPE), garantissant ainsi une approche commune, objectivée et structurée dans l'accompagnement des jeunes. Pour favoriser la pérennité de ce fonctionnement, deux transmettrices, professionnelles de l'établissement, ont été formées pour transmettre les bases de cette démarche.

De plus, l'établissement continue d'investir dans la formation OMEGA « gestion et prévention des situations de violence et d'agressivité », qui vise à renforcer les compétences des professionnels en matière d'intervention éducative, notamment en gestion de ces situations. Nous souhaitons également assurer la stabilité des équipes en favorisant la montée en compétences de l'ensemble des professionnels, tout en veillant à maintenir un taux d'encadrement adéquat.

Vigilance sur les ressources humaines

La Maison d'Enfants les Cèdres Bleus reste vigilante quant au non-recours aux entreprises intérimaires, sauf de manière exceptionnelle. Cette approche vise à garantir la continuité et la qualité de l'accompagnement des enfants, en s'appuyant sur des équipes repérées.

Par ailleurs, l'établissement accueille de futurs professionnels en les accompagnant pendant leurs périodes de formation leur permettant de développer une pratique professionnelle lors de leurs stages.

L'établissement a également engagé une démarche d'accompagnement d'apprentis. Ainsi, quatre salariés en cours de formation travaillent sur des groupes de jeunes, permettant également à des professionnels déjà en poste de monter en compétences sur l'accompagnement spécifique lié à l'apprentissage.

Ouverture et enrichissement des pratiques

L'ouverture à l'extérieur est également une priorité pour les Cèdres Bleus. La participation des salariés aux divers colloques, tels que l'ANMECS et les Assises de la protection de l'enfance, permet d'enrichir leurs pratiques professionnelles. Ces échanges favorisent le partage d'expériences et l'actualisation des connaissances, contribuant ainsi à une amélioration constante des méthodes d'accompagnement au sein de l'établissement.

Veille au maintien du climat social

Le maintien d'un climat social serein est essentiel pour le bon fonctionnement de l'établissement. En lien avec le Comité Social et Économique (CSE), nous nous engageons à mettre en œuvre de bonnes conditions de travail pour l'ensemble des salariés. Cela inclut l'écoute des besoins des équipes et la mise en place d'initiatives favorisant le bien-être au travail. En ce sens l'établissement a mis en place une démarche d'amélioration de la Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail).

La démarche de prévention et de lutte contre les situations à risque de maltraitance

Depuis la loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfant, tout ESSMS a l'obligation d'inscrire dans son projet d'établissement la démarche qu'il a entrepris dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les situations à risque de maltraitance.

Cette même loi a donné la définition de la maltraitance, transposé dans l'article L 119-1 du CASF :

La maltraitance concerne « **toute personne en situation de vulnérabilité**¹⁰ lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »

Différentes typologies de maltraitance sont définies : les maltraitements physiques, sexuelles, psychologiques, matérielles et financières, les négligences, abandons et privations, les discriminations, l'exposition à un environnement violent.

Dans le respect du cadre légal, l'établissement s'inscrit dans une démarche plus large en portant le concept de **bienveillance**, essentielle pour garantir le bien-être et la dignité des personnes accueillies au sein de l'établissement. La bienveillance ne se réduit **ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance**. Elle est une démarche active que la Haute Autorité de Santé définit comme « *une manière d'être, d'agir et de dire soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins, respectueuse de ses choix et de ses refus* »¹¹.

Elle est l'exigence de répondre aux besoins fondamentaux de la personne de façon personnalisée pour le respect de sa dignité et de sa singularité.

Plusieurs ressources sont mises en place au sein des Cèdres Bleus, outils de références pour les professionnels :

- Un **petit guide de la bienveillance** a été élaboré dès 2015 et celui-ci est remis à chaque nouvel accueil.
- La gestion des **événements indésirables et événements indésirables graves**
- La gestion des plaintes et réclamations est en cours d'élaboration

Dans le cadre de l'actualisation du projet d'établissement, un groupe de travail s'est réuni afin de constituer une cartographie des situations à risque de maltraitance à l'égard des jeunes et d'identifier l'ensemble des ressources et outils existants ou à développer. Cette séance de travail fera donc l'objet d'un axe de travail afin de poursuivre le travail engagé.

6. Les Cèdres Bleus, une Maison d'Enfants ancrée sur son territoire, ouverte à et sur son environnement

Les axes culturel et sportif

L'établissement souhaite permettre aux jeunes accueillis une ouverture à la culture et aux loisirs de l'environnement local et découvrir de nouveaux centres d'intérêt et participer à la rencontre d'autres environnements de socialisation.

¹⁰ Lorsqu'une personne se trouve en difficulté voire dans l'impossibilité de se défendre ou de faire cesser une maltraitance à son égard ou de faire valoir ses droits du fait de son âge, de son état de santé, d'une situation de handicap, d'un environnement inadapté ou violent, d'une situation de précarité ou de relation d'emprise.

¹¹ La bienveillance : définition et repères pour la mise en œuvre, RBPP HAS 2008

Axe culturel

L'accès à la culture pour tous n'étant plus considéré comme superflu au regard d'autres droits fondamentaux mais comme un réel vecteur d'épanouissement, de partage, d'échange, nous avons la volonté de permettre aux enfants accueillis aux Cèdres Bleus de découvrir et de s'initier à des pratiques artistiques. En effet, l'art et la culture proposent des voies nouvelles dans la construction de la personnalité, dans l'ouverture de l'imaginaire, dans la réconciliation avec le désir d'apprendre. Ils peuvent permettre de donner certaines réponses à la question du sens de la vie.

Les objectifs sont multiples :

- Accueillir des artistes dans les murs pour permettre une rencontre vivante et concrète, un partage entre ces derniers et les jeunes de l'établissement.
- Permettre et activer la possibilité d'une réelle rencontre et d'une connaissance mutuelle entre les jeunes accueillis aux Cèdres et les habitants de la Ville de Pornic.
- Faire de l'espace culturel des Cèdres Bleus un lieu ouvert au public et repéré comme tel par la commission culturelle de la Ville de Pornic.

Depuis l'emménagement des Cèdres Bleus dans les nouveaux locaux, trois expositions ont eu lieu, ouvertes au public.



Pour soutenir cet axe, une commission culturelle est mise en place, regroupant les référents culturels de chaque équipe éducative. Cette instance a pour objectif de proposer, organiser des événements au sein de la Maison d'Enfants ou d'aller vers des lieux culturels (pièces de théâtre, concerts, expositions, spectacles...)

Axe sportif

Les enfants ont la possibilité de s'inscrire à une activité de loisirs à l'extérieur, en fonction de leurs envies, de leur motivation et des possibilités de l'établissement (*financières et organisationnelles*). Les professionnels travaillent sur l'engagement, le sens de cette inscription.

Le tissu associatif de Pornic est à ce titre très développé et offre une large palette d'activités sportives et culturelles.

L'établissement met en place le référent sportif¹² et propose à un professionnel volontaire d'assurer ces missions, en lien étroit avec les équipes éducatives, notamment :

- faciliter l'accès à l'offre d'activités proposées à proximité de l'établissement,
- orienter vers les acteurs et dispositifs locaux.

Cet axe est en cours de développement.

Le travail partenarial

Le travail partenarial s'inscrit à trois niveaux : institutionnel, lié à l'accompagnement d'un jeune et lié à la recherche de financements complémentaires.

Niveau institutionnel

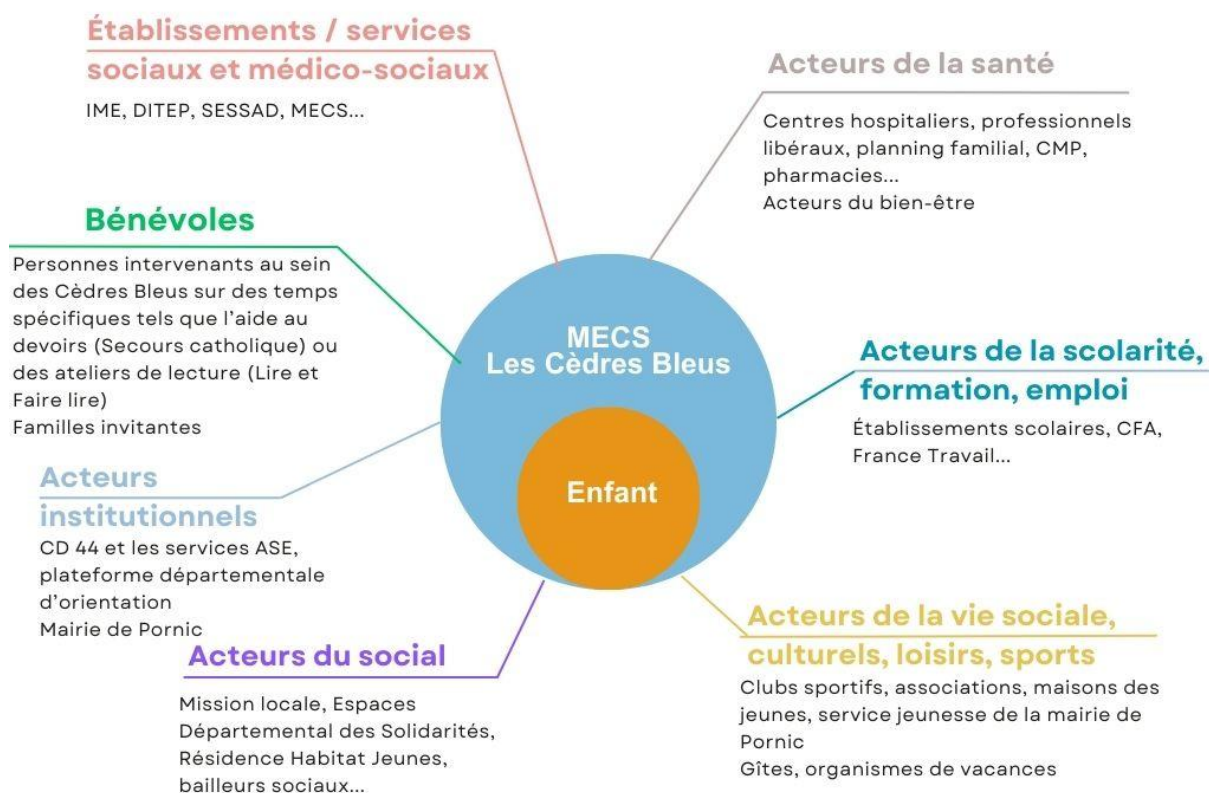
Afin de contribuer à la réflexion et aux échanges interprofessionnels et de favoriser la qualité de vie au travail des salariés, l'établissement s'inscrit dans une dynamique partenariale ou de travail en réseau, notamment avec :

- L'IA44, l'Inter-Associations 44 regroupe l'ensemble des associations de la protection de l'enfance du Département et échange sur les enjeux du secteur.
- L'ANMECS, l'Association Nationale des Maisons d'Enfants à Caractère Social, organise, chaque année, un congrès auquel participent des professionnels des Cèdres Bleus.
- Le CREA, Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité, propose des journées régionales thématiques à des destinations des professionnels, des formations.
- Le groupement des Directeurs des Structures d'Hébergement, lieu d'échanges entre les Maisons d'Enfants du département.
- Le groupement des Chefs de services des Structures d'Hébergement, organisé en deux instances correspondant au territoire de Saint-Nazaire et celui de Nantes.
- L'URIOPSS, Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux, propose des groupes de travail thématiques, des formations...
- L'association France Victimes 44 : association proposant de l'information sur les droits de personnes victimes, du soutien psychologique pour les professionnels victimes de violences ou de toute infraction portant atteinte à leur intégrité physique, psychologique.
- Participation à des journées de sensibilisation sur des thématiques du secteur

Niveau individuel en lien avec l'accompagnement d'un jeune

A la fois pour assurer la complémentarité de l'accompagnement du jeune et veiller à la sécurisation de son parcours et la prise en compte globale de sa situation, les professionnels articulent leurs interventions avec différents acteurs du territoire dont les principaux sont représentés ci-après.

¹² Inspiré du décret n° 2023-621 du 17 juillet 2023 relatif au référent pour l'activité physique et sportive en établissement social et médico-social



Niveau en lien avec la recherche de fonds complémentaires

Au regard du contexte actuel du secteur de la protection de l'enfance, des fortes contraintes budgétaires, plusieurs actions ont été portées par l'établissement ou les professionnels des équipes éducatives. Celles-ci permettent de recueillir des fonds complémentaires pour financer des activités durant les séjours ou des sorties exceptionnelles, qui sortent de l'ordinaire, pour répondre aux besoins des jeunes accueillis de s'ouvrir et d'explorer le monde qui les entoure.

Une commission financière, composée d'administrateurs et de l'équipe direction / administrative, a été créée en 2024 pour développer cet axe financier.

Deux objectifs principaux ont été attribués à cette commission :

- ⇒ Identifier des sources possibles d'économies internes.
- ⇒ Trouver des sources de financement privées (entreprises/particuliers) afin de financer des séjours de loisirs pour les jeunes, l'achat de matériel, les projets culturels et bien-être.

À partir de ces deux axes, des sous-groupes de réflexion se sont constitués, associant des professionnels de terrain et des jeunes. Plusieurs pistes d'actions en ont découlé, validées par le Conseil d'administration.

Un petit groupe de pilotage est maintenant au travail pour piloter et coordonner la mise en œuvre concrète des démarches à effectuer en 2025

7. La démarche d'amélioration continue de la qualité

Le COPIL Qualité / Plan d'amélioration continue de la qualité

Le **COPIL Qualité**, animé par la conseillère technique, est une instance transversale composée de professionnels représentant l'ensemble des équipes et des métiers de la MECS et d'une administratrice de l'association. Il se réunit trois à quatre fois par an.

Sa mission est de veiller à la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Ainsi, le COPIL

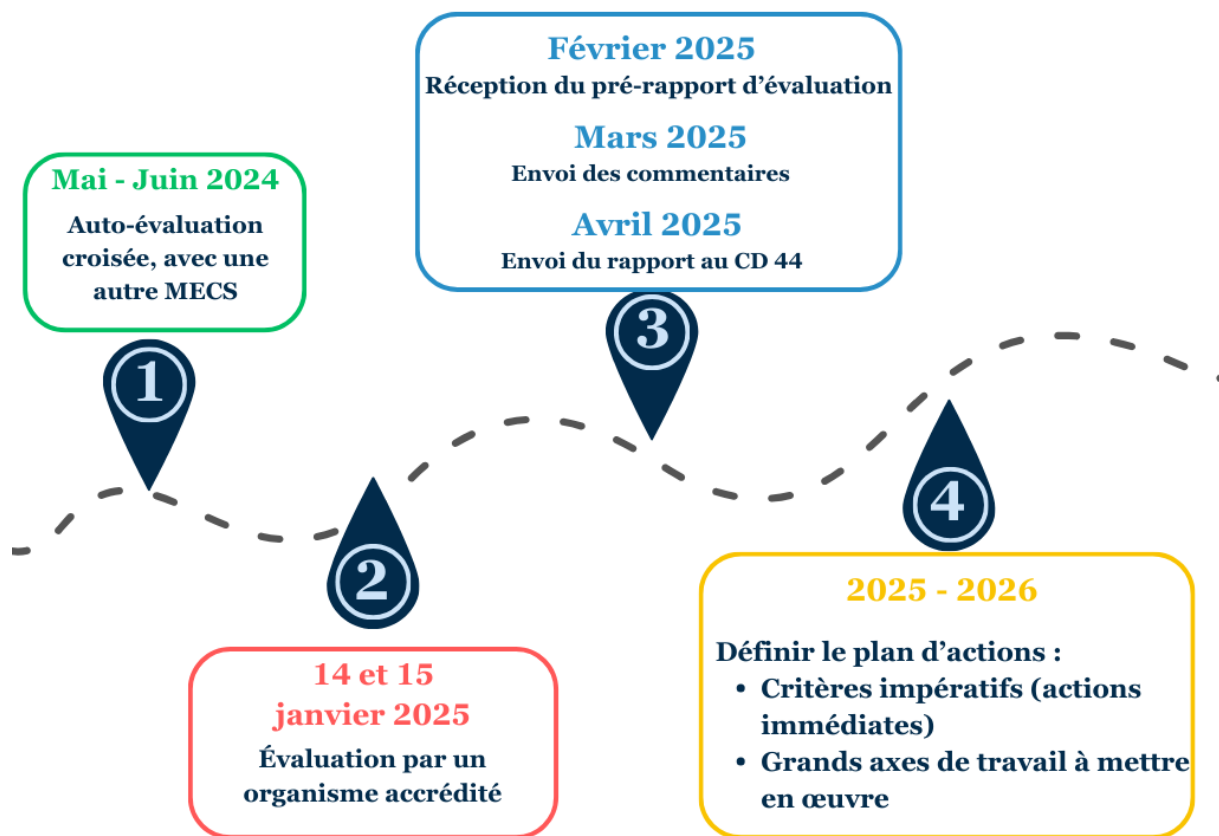
- Participe à identifier les actions à mener en groupes thématiques
- Apporte ses connaissances, son expérience, son expertise, son regard sur les projets et les actions engagées
- Fait un retour sur les travaux menés par les groupes thématiques
- Donne un avis sur les procédures
- Communique les avancées auprès de ses collègues / remontées des collègues
- Traite et analyse les événements indésirables et les événements indésirables graves

L'ensemble des documents institutionnels (procédures, protocoles, outils 2002-2...) sont accessibles depuis l'espace informatique partagé dénommé « COMMUN ».

L'auto-évaluation, une dynamique engagée

Dans le respect du cadre législatif, la Maison d'Enfants a mis en œuvre les évaluations internes, la précédente dans sa version initiale datait de 2018.

En lien avec les dernières recommandations de la HAS et toujours dans une logique d'amélioration continue, une première auto-évaluation a été mise en œuvre au cours du second trimestre 2024.



Celle-ci a permis de sensibiliser les professionnels aux nouvelles modalités de l'évaluation et au référentiel national commun d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés en lien avec les critères impératifs et intégrés au plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ).

Il s'agira de poursuivre cette dynamique engagée de manière régulière.

Les axes de travail et perspectives

Dans le cadre de l'actualisation du projet d'établissement, plusieurs grands axes d'amélioration ont été identifiés :

1. Actualisation des outils 2002-2	
Livret accueil	Actualiser les documents à destination des jeunes, des parents et des professionnels
Document Projet Personnalisé	Elaborer un nouveau document Projet Personnalisé accessible à chaque jeune accueilli

2. Appropriation de la démarche du Projet Personnalisé	
Procédure élaboration PP	Actualiser la procédure d'élaboration ou d'actualisation du Projet Personnalisé
Participation des familles	Repenser la participation des parents / responsables légaux à la vie et au fonctionnement de l'établissement

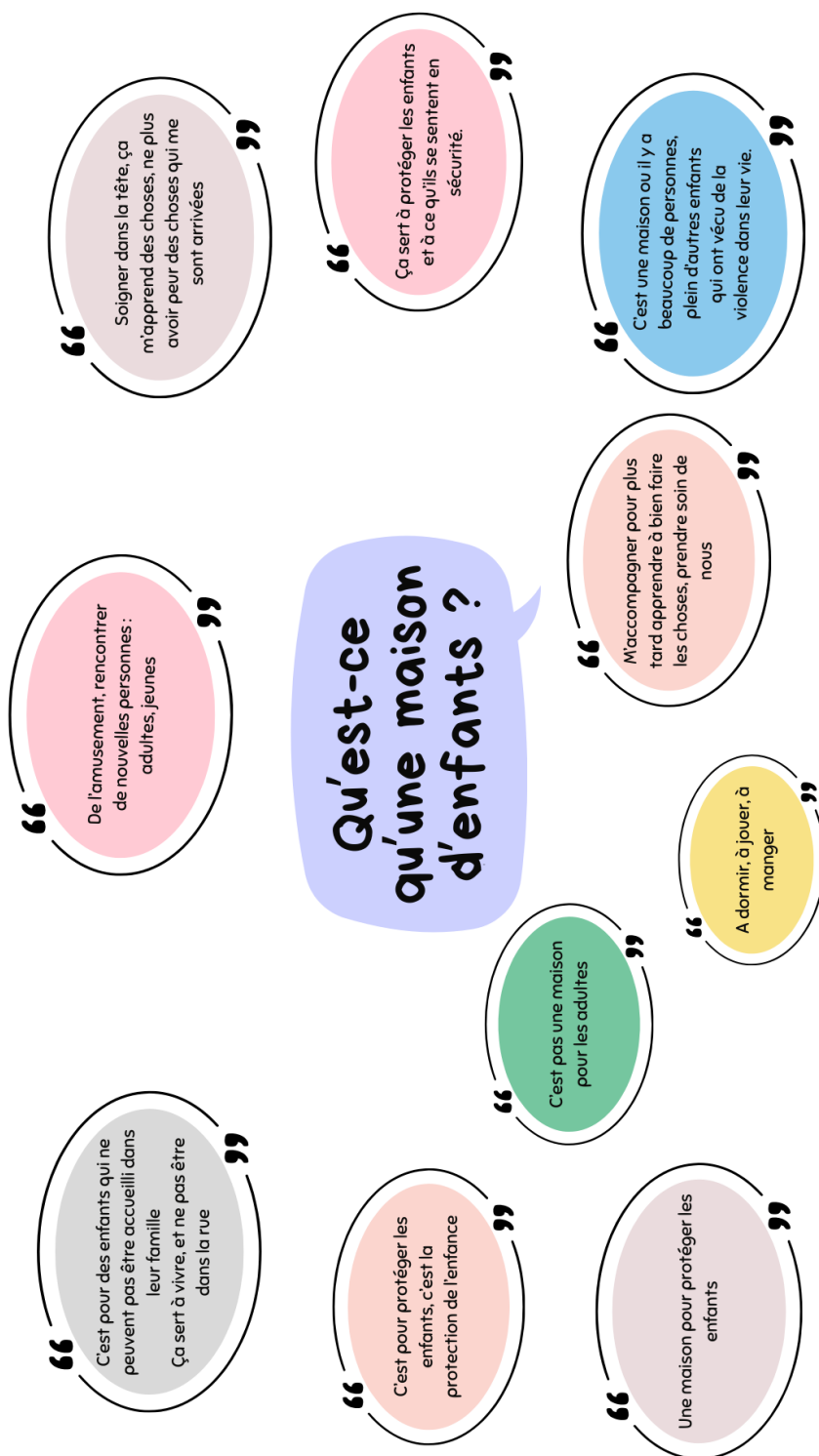
3. Mise en place de la gestion des réclamations	
Démarche de gestion des réclamations	Poursuivre le déploiement de la démarche de gestion des réclamations

4. Élaboration du plan de prévention et de gestion des situations à risque de maltraitance	
Le plan de gestion des risques de situations à risque de maltraitance	A partir des différents outils ou ressources déjà existants, établir le plan de prévention et de gestion des situations à risque de maltraitance

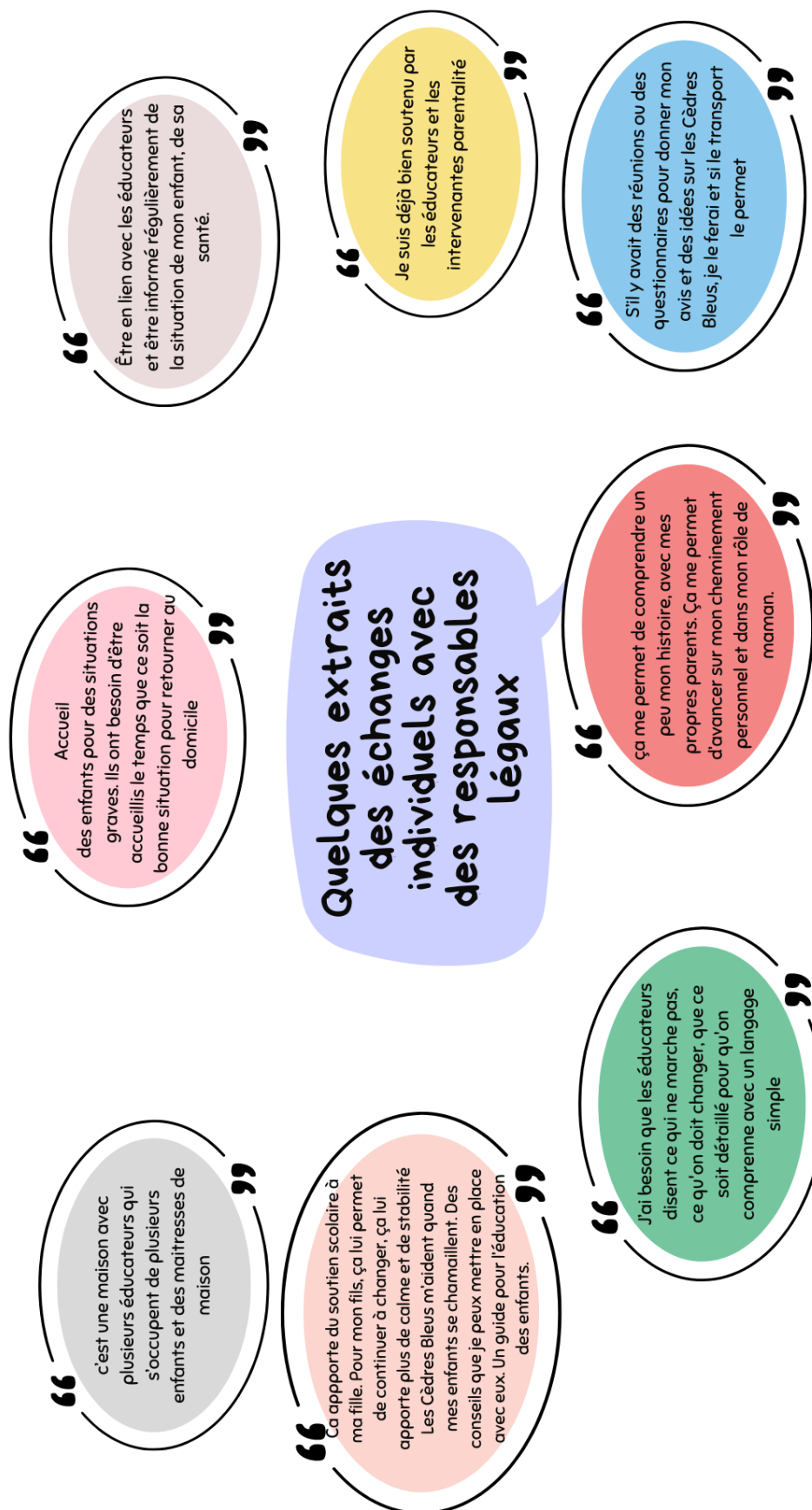
Chacun de ces axes de travail seront intégrés au plan d'amélioration continue de la qualité.

8. Paroles de jeunes et de responsables légaux

Dans le cadre de l'actualisation du projet d'établissement, des jeunes et des responsables légaux volontaires ont répondu à quelques questions. L'ensemble de leurs réponses a été traité et analysé pour alimenter la réflexion des professionnels lors des groupes de travail thématiques. En voici quelques extraits...



Quelques extraits des échanges individuels avec les jeunes dans le cadre du projet d'établissement et qui ont alimenté les groupes de travail avec les professionnels



Les contenus des échanges individuels avec des responsables légaux dans le cadre du projet d’établissement ont alimenté les groupes de travail avec les professionnels

Glossaire

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CD : Conseil Départemental

CIDE : Convention Internationale des Droits de l'Enfant

CJM : Contrat Jeune Majeur

CMP : Centre Médico-Psychologique

CSE : Comité Social et Économique

CVS : Conseil de la Vie Sociale

COPIL : Comité de Pilotage

DIPC : Document Individuel de Prise en Charge

DITEP : Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques

DVH : Droit de Visite et d'Hébergement

ESSMS : Établissement, Service Social et Médico-Social

HAS : Haute Autorité de Santé

IME : Institut Médico-Éducatif

JE : Juge des Enfants

MDPH : Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

MFR : Maison Familiale et Rurale

PACQ : Plan d'Amélioration Continue de la Qualité

PP : Projet Personnalisé

PPE : Projet Pour l'Enfant

QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

SESSAD : Service d'Éducation spéciale et de soins à domicile

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

VE : Visite Encadrée

VPT : Visite en Présence d'un Tiers



Maison d'Enfants Les Cèdres Bleus

9 bis, chemin du Moulin de Sang

BP 1406

44210 Pornic

Tel : 02 40 82 06 03

Mail : secretariat@lescedresbleus.org

Site internet : <http://www.lescedresbleus.fr>